L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 22 MAI 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 22 MAI 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. B. Gisenby, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles—Vente de résidence d'été et terrains à la Pointe St Louis, la Pointe Christian, la Grande Ile et Covington.

Les ventes spéciales de belles résidences et de beaux sites à la Pointe Christian, Belle St-Louis, Bel-Pensacola, Covington et Grande Ile, annoncées comme devant avoir lieu aujourd'hui à midi à la Bourse d'encan St-Charles, ont positive et sans réserve.

Nous appelons sur cette vente l'attention de nos lecteurs en quête de maisons d'été et de jolis emplacements pittoresques. Pour les conditions et tous autres renseignements voyez les annonces de M. Gisenby.

Les élections contestées.

Le parti républicain n'ayant pas disputé l'élection des délégués à la convention pour la Nouvelle-Orléans, on aurait pu croire que ces élections seront dû être exemptes des manœuvres et des fraudes auxquelles les papiers ont trop souvent recours. Mais les agents électoraux qu'on appelle les "wards hammers" ne rencontrent pas facilement à leurs habitudes et les enquêtes auxquelles viennent de donner lieu les diverses élections contestées de la ville, ont prouvé qu'il y avait eu, au moins dans certains wards, des actes de corruption et des fraudes pratiquées dans le but de faire réussir les candidats dits réguliers contre leurs compétiteurs indépendants.

Les candidats réguliers ont été, pour la plupart, choisis par une coalition puissante de certaines coteries politiques unies aux partisans des Bons d'Etat et de ville. Aussi, la majorité de la délégation de la ville peut-elle être considérée comme opposée à certaines réformes et comme disposée à préférer l'intérêt des créanciers publics à celui des contribuables. Cela est regrettable, car ces délégués ne représentent ni les vœux ni la volonté de la majorité des votants. Les électeurs de plusieurs wards seront certainement désappointés par la manière dont voteront quelques-uns de leurs délégués, dont les vues n'étaient certes pas connues avant l'élection.

En ce qui concerne les sièges contestés, la convention devra se montrer sévère envers les candidats dans l'intérêt desquels on a employé la corruption et la fraude. Elle devra accorder les sièges à ceux qui y ont droit réellement, sans se laisser détourner de ce devoir de justice par aucune considération personnelle. Il est nécessaire qu'une leçon soit donnée à ces politiciens qui croient que tout leur est permis dans l'intérêt de leur parti ou de leur candidat.

Si tristes que soient les révélations apportées par les enquêtes, il n'y a pas à regretter l'occasion qui a permis de les produire, car la convention trouvera dans les témoignages d'utiles enseignements. Il est bon que cette assemblée soit éclairée sur la manière dont on pervertit la volonté de la majorité dans le choix des candidats, et dont on joue du suffrage universel. Rien ne démontre mieux la nécessité d'une épuration de ce suffrage que la facilité avec laquelle on peut acheter des votes; rien ne prouve mieux l'importance d'entourer de toutes les précautions et de toutes les garanties le dépouillement du scrutin que les faits dévoilés par les enquêtes.

La convention doit autant que cela est compatible avec ses attributions, assurer pour l'avenir, la liberté, la sincérité et l'honnêteté des élections. Si un effort n'est pas fait dans ce sens, les autres réformes seront vaines, car la corruption, la vénalité et la fraude qui se sont infiltrées dans nos mœurs politiques, tendront sans cesse à détruire l'effet des sauvegardes et des barrières établies par la constitution.

Nous espérons donc que dans les décisions à prendre sur les élections contestées, la convention fera acte de vigueur et de justice et qu'elle saura donner un exemple salutaire pour l'avenir.

Nous comptons aussi qu'elle comprendra la nécessité d'adopter quelques mesures pour empêcher le retour de faits analogues à ceux qui lui ont été signalés. Il faut faire en sorte que, sous le nouveau régime, la volonté de la majorité des électeurs ne soit plus escamotée au profit d'une coterie politique ou financière ou d'une coalition d'intérêts particuliers. Arrivera-t-on à ce milleniun idéal d'élections pures et honnêtes, c'est douteux, mais il faut s'efforcer de s'en rapprocher.

ELECTION ORDONNÉE DANS LE CINQUIÈME WARD.—Le comité des élections contestées avait fait trois rapports au sujet du siége du cinquième ward, contesté par M. Rivet contre M. Augustin. Le rapport de majorité concluait en faveur de M. Rivet; un rapport de minorité signé par deux membres se concluait au maintien de M. Augustin; un autre rapport de minorité signé aussi par deux membres se prononçait pour une nouvelle élection. C'est ce dernier parti auquel la Convention s'est arrêtée et elle a ordonné une nouvelle élection dans le cinquième ward, élection qui devra avoir lieu le 29 mai.

Nous nous abstiendrons de discuter les rapport et la décision de la convention, car nous n'avons pu lire tous les témoignages qui sont volumineux. Le fait que la majorité du comité proposait l'admission de M. Rivet, devait peut-être faire pencher la balance en faveur de ce candidat, mais la Convention a cru que dans le doute il valait mieux remettre la décision aux électeurs eux-mêmes.

La nouvelle élection qui se passera pour ainsi dire sous les yeux de la convention, devra être entourée de toutes les garanties. Il faut que les électeurs du ward fassent librement connaître leur choix et que personne ne puisse changer le vote après l'élection. Les jugés d'élection devront être choisis, en conséquence de toutes les précautions prises contre les fraudes.

VICE-CONSUL DE SUÈDE ET DE NORVÈGE.—Le nouveau vice-consul de Suède et de Norvège à la Nouvelle-Orléans qui vient d'être reconnu par le Président, est M. George Gerdès, de la maison de commission Gerdès & Engstfeld. M. Gerdès est honorablement connu à la Nouvelle-Orléans, où il réside depuis plusieurs années.

Malles à bon marché.—Tout le monde à la Nlle Orléans connaît la grande fabrique de malle de M. A. Hamburger située dans la rue Tchoupitoulas, entre Lyon et Upper Line, de dernier. M. Hamburger a en dépôt constant au No. 27 rue Magazine, entre Gravier et Common. Il y a là un choix d'excellentes malles de voyage appropriées à l'attention des personnes qui voyagent à visiter la Nlle Orléans pendant l'été dans le Nord ou l'Ouest. Ceux qui ont besoin d'un objet de ce genre feront bien de visiter cet établissement où ils trouveront des choses bien jolies réellement, et vendues à bon marché aussi.

Wolfson.—L'ancienne et honorable maison Greenwood & Schneider, 68 rue Magazine, a un fort assortiment d'excellents tabac dans son à fumer à la pièce et à cigares. Nous recommandons aux connaisseurs quelques échantillons de ces tabac bien connus, situé que les cigares fabriqués par MM. Greenwood et Schneider.

—Le journal le Républicain démocratique et indépendant, vient d'être gratuitement à 6,000 fr. d'exemplaires et vingt mots de prières.

Le bélier hydraulique.

Nous recevons d'un actionnaire négociant de Baton-Rouge qui réside en France, M. Hébert, de la maison Hébert et Cie, la lettre suivante qui a trait à une question d'un grand intérêt pour la Nouvelle-Orléans :

Paris, le 8 mai 1879.

Monsieur Limet, rédacteur du journal *L'Abeille*—Nouvelle-Orléans.

Monsieur,

Lecteur assidu de votre journal, qui m'est adressé régulièrement à Paris, par l'intermédiaire de ma maison de la Nouvelle-Orléans,—le vieux de lire et de remarquer votre article sur le drainage de la ville (No de *l'Abeille* du 9 avril 1879). "Au lieu d'acheter des pompes chez l'entrepreneur et la marche sont très coûteuses, ne pourrait-on pas, disiez-vous, utiliser la force immense du courant du Mississippi à faire monter l'eau à une hauteur suffisante, pour qu'elle s'écoule dans les ruisseaux. Pensant que le Bélier hydraulique d'Ernest Bollée remplirait le but, je me permets de vous en envoyer le prospectus. — Vous avez sans doute observé en septembre qui serait le vantage pour la Nouvelle-Orléans d'avoir, à l'Exposition universelle de Paris, où un Bélier semblable avait été installé au bord de la Seine.

La Nouvelle-Orléans, avec pas de frais, pourrait voir courir l'eau nuit et jour dans ses ruisseaux, comme plusieurs villes de la Suisse, où l'eau descend des montagnes, il est vrai; mais pour arriver au même but—à la *propreté des rues*.

J'espère, dans le même intérêt, que ce système sera pratiqué! —C'est ce qui m'a suggéré l'idée de vous en faire part.

Cette lettre est accompagnée du prospectus de M. Ernest Bollée, fondeur et hydraulicien du Mans sur le Bélier hydraulique, en voici quelques extraits :

Le Bélier hydraulique est une machine motrice à effet direct, sans aucune transmission de mouvement, c'est-à-dire qu'il n'a point besoin d'entre moteur, "Il élève l'eau à de très grandes hauteurs. Pour faire fonctionner un bélier, il faut un cours d'eau avec une chûte, comme pour une roue hydraulique. Ce nouveau système de bélier est le complément et le perfectionnement de celui de Montgolfier. Il évite les accidents de rupture, ce qui permet de construire des béliers de grandes dimensions. En outre, il fonctionne sous les grandes eaux, en n'y alimentant d'air; ce moyen fait que l'on pose la machine au plus bas des chûtes motrices, afin de profiter du trop haute hauteur et conséquemment de toute leur puissance.

La chute motrice donne la puissance au Bélier; il en résulte qu'une partie de cette eau est dépensée en pulsant de nouveau, et qu'une quantité moindre est élevée.

Le Bélier, comparé aux autres machines, présente les avantages suivants : il ne lui faut pas de graissage, ni de surveillance continuelle; on le pose, puis on l'abandonne à lui-même.

Il est peu coûteux d'entretien. La grande simplicité mécanique de cette machine fait aussi que, à égale puissance de cours d'eau, elle rend plus d'effet utile que les autres, soit dans les meilleures positions, quatre-vingt pour cent.

Le prospectus ajoute qu'on ne peut guère employer de chûte ayant moins de 20 centimètres de hauteur. Ceci peut faire douter que le bélier convienne au Mississippi, qui est un cours d'eau à courant rapide et à pente sensible, mais sans chûte proprement dite. Néanmoins, nous appelons l'attention de l'administration municipale et nous l'engageons à soumettre à un ingénieur compétent la question de savoir si le bélier ou la roue hydraulique ne pourrait être employé pour élever l'eau du Mississippi de façon à la faire couler par-dessus la levée dans les ruisseaux.

THE NORTH AMERICAN REVIEW.—Cette publication, éditée par MM. D. Appleton and Company, de New York, est devenue, sous leur habile direction, une des revues politiques les plus recherchées du monde entier. Les éditeurs ont sollicité et obtenu la collaboration, non seulement des écrivains de profession les plus éminents, mais encore des personnages les plus aptes et les plus compétents à traiter les grandes questions politiques et financières du jour. Un des traits distinctifs de cette revue qui indique l'intelligence du vrai rôle que doit remplir une publication de ce genre, c'est qu'on y trouve les opinions les plus diverses développées librement. Sur la même question, celle du suffrage nègre, la Revue nous a fait connaître les opinions de quelques-uns des principaux meneurs des deux grands partis américains; nous en avons donné le résumé.

Le *North American Review* qui jusqu'à l'année dernière paraissait tous les deux mois, a été, à partir de janvier dernier, publiée mensuellement au prix de 50 cents le numéro. Nous conseillons la lecture de cette publication à tous ceux qui veulent se tenir au courant du mouvement politique, économique et financier, aussi bien que du mouvement littéraire des deux mondes.

LA QUARANTAINE AU POINT DE VUE SANITAIRE ET POLITIQUE.—Nous avons reçu du docteur J. C. Lahardy, de Savannah, une brochure de 45 pages dans laquelles il a accumulé tous les arguments et toutes les autorités qui démontrent l'inefficacité de la quarantaine contre la propagation des maladies épidémiques.

Le docteur réfute par des faits et des autorités toutes les raisons données en faveur de la théorie de l'importation de la fièvre jaune.

FÊTE CHAMPÊTRE DE L'UNION FRANÇAISE.—Nous rappelons à nos lecteurs que cette grande fête qui doit réunir tous les Français de la Nouvelle-Orléans et leurs amis, doit avoir lieu dimanche aux Fair Grounds. Le prix des billets n'est que de 50 cents. Les dames et les enfants entrent gratuitement. Voir le programme dans une autre colonne.

LIVRES SPÉCIAUX ET NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.—Le catalogue de la librairie Hébert & Cie. que nous publions aujourd'hui dans nos colonnes, mérite une attention toute particulière. Nous signalons spécialement à tous ceux qui s'occupent de l'industrie sucrière, les ouvrages spéciaux sur la fabrication du sucre, la culture de la canne, le raffinage, &c. D'autres ouvrages ont trait à la distillation, à la culture du coton, à la culture de l'orange, &c. Il y en a pour des diverses cultures. Quant aux nouveautés littéraires, elles comprennent les dernières œuvres des romanciers en vogue.

BIÈRE.—Il n'est pas de boisson plus agréable que la bière dans la saison des chaleurs. M. F. Hallander, 91 et 93 Dauphine, entre Bourbon et Rue Conti, agent de Milwaukee que nous recommandons aux consommateurs. Les bières de l'Ouest et du Nord-Ouest consignées à la maison Hallander sont toutes de choix.

Si vous voulez posséder des photographies qui ne changent jamais de couleur, il faut aller chez Lilienthal qui a établi [illegible] (invention [illegible]) [illegible] cartes de visite et [illegible].

Demandez en fait de glaces d'une vitrification, en cuivre, ressemble pour tout, matelas, feuille à ressort, à très bas prix, à Hubbard, magasin de meubles de J. H. Hubbard, coin Bourgogne et Pauldo

—Vous savez que M. Rosh avait emporté Pelicanbird et sur le guillotine au jour de terre. Or, un jour, on lui présente son collègue de Londres, M. Marywood. Vous pensez s'il a couchement fait Mary était présent.—Dites-moi, Marywood, comment trouvez-vous ma nouvelle guillotine? dit M. Rosh à son interlocuteur.

L'Anglais répondit :

Je trouve votre instrument bien bon, Rosh!

Il paraît que M. Rosh accepta ce trouvé et quitta l'Anglais extraordinairement vexé.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL.

DÉPÊCHES ADDITIONNELLES.

Paris, 17 mai.—Les cinq commissaires nommés hier par le congrès international du canal interocéanique ont commencé leurs travaux ce matin à 9 heures. Chacune des communions a procédé à l'élection de son président. Ont été élus : Commission scientifique : M. Lavasseur, membre de l'Institut, délégué de France ;

Commission des relations économiques et commerciales : M. Nathan Appleton, délégué des Etats-Unis ;

Commission de navigation ; M. Brock, délégué de Norvège ;

Commission des questions scientifiques : M. Lesseps, membre de l'Institut, délégué de France ;

Commission des voies à suivre pour la construction du canal : M. Osenolé, délégué de Suisse.

Après l'élection des bureaux, les commissions se sont ajournées à samedi, afin de donner aux délégués le temps d'étudier les documents et les plans qui leur ont été soumis. Dans les deux commissions les plus importantes, sur les relations économiques et commerciales et sur les questions scientifiques, les Etats-Unis sont bien représentés.

Dans la séance de [illegible] scientifique [illegible], M. Daubrée, président de [illegible] a fait savoir qu'il ne pouvait répondre immédiatement, les cartes et plans nécessaires n'étant pas encore arrivés.

M. Daubrée a donné ensuite la parole à M. Selfridge qui, on se le rappelle, a commandé l'expédition américaine au Darien. Les explications de M. Selfridge sur le projet de canal par la vallée du Chagres ont duré toutes les heures et ont occupé la fin de la séance du matin et une partie de celle de l'après-midi. Le délégué américain a eu à répondre à de nombreuses questions qui lui ont été posées par plusieurs ingénieurs éminents. Le fait qu'il a déclaré est placé en tête de la liste des différents projets de canal soumis au congrès.

M. Selfridge a ensuite exposé, dans son plan, le canal débouchait sur l'Atlantique par le golfe du Darien, remontait la rivière de l'Atrato jusqu'au Napipi, et de là continuait à travers la vallée du Dogrado jusqu'au Pacifique, à Chiri-Chiri. La longueur de ce canal serait d'environ 150 milles; il n'y aurait à creuser que sur une longueur d'environ trente milles, et, dans tout le parcours, on n'aurait que 23 écluses à établir et un tunnel de quatre milles à percer. L'adoption de ce plan aurait l'avantage de ne nécessiter que très peu de terrassements, mais d'un autre côté, on objecte le nombre des écluses, le tunnel et le peu de profondeur des eaux à l'endroit où le canal débouchait dans le Pacifique.

M. Selfridge a expliqué un autre de ses projets pour la construction d'un canal traversant le même trajet, mais cette fois sans écluses, simplement par tranchées et tunnels, l'Atrato fournissant l'eau nécessaire, et le canal partant de cette rivière pour déboucher dans le Pacifique, à 25 milles de distance. D'après ce second projet, l'Atrato aurait ainsi deux embouchures, l'une sur le Pacifique et l'autre sur l'Atlantique. La profondeur moyenne des tranchées à creuser, a dit M. Selfridge, ne dépasserait pas 70 pieds, et la longueur des tunnels 5 milles. Les dépenses sont évaluées à environ $8,000,000.

Les explications de M. Selfridge ont été écoutées avec le plus grand intérêt, et le délégué américain a été chaudement applaudi.

Londres, 17 mai—Le correspondant parisien du *Standard* dit que le congrès international aura choisi un plan de canal interocéanique pour le 24 courant.

LES TARIFS ALLEMANDS ET LA FRANCE.

La chambre de commerce de Marseille, qui avait adressé une demande de renseignements et d'explications à M. le ministre du commerce, sur la situation que pouvait faire au commerce le projet de relèvement des tarifs douaniers pour le gouvernement allemand, vient de recevoir de M. Tirard la réponse suivante :

Paris, 24 avril.

Monsieur le président, en m'entretenant des élévations de tarif projetées par le gouvernement allemand, vous faites observer que l'article 11 du traité de Francfort stipulant que les relations entre les deux pays auront pour base le traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée, le commerce de votre place pense que le nouveau tarif des douanes du Zollverein ne devrait pas modifier la situation actuelle, puisque nos traités avec l'Angleterre et autres puissances ont été promptés.

La prorogation jusqu'au 31 décembre 1879 des traités conclus avec l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, etc., ne saurait entraîner les conséquences que vous lui attribuez. En effet, elle implique bien que la France en Angleterre et l'Angleterre en France continueront à jouir, jusqu'à la date précitée, des avantages qu'elles se sont réciproquement concédés par les traités du 23 juillet 1860 et du 29 juillet 1873, etc., etc.; mais à l'égard de l'Allemagne, envers laquelle nous ne sommes liés par aucun tarif spécial ni par aucune clause limitative de durée, elle nous impose l'obligation de recevoir les produits d'origine et de fabrication allemande aux mêmes conditions que les produits similaires anglais, belges, etc., sans que, de son côté, le gouvernement allemand soit soumis à d'autre condition que de nous faire jouir du traitement de la nation la plus favorisée.

Or, l'Allemagne, depuis la rupture du traité du 2 août 1862 avec la France et l'expiration de son ancien traité avec l'Angleterre, n'est plus liée envers aucune puissance par aucun régime diplomatique ou tarif spécial; et l'arrangement qu'elle a récemment conclu avec l'empire austro-hongrois ne comporte, en matière de tarif, que le traitement réciproque de la nation la plus favorisée. Il résulte de là que tout que les tarifs conventionnels commenceront en vigueur, l'Allemagne ne sera lié [illegible] et [illegible] elle [illegible] [illegible] [illegible]